

APPEL DE PROJETS - RÉSIDENCE DE RECHERCHE, CRÉATION ET/OU PRODUCTION

SAISONS 2026-2028 | Date limite : vendredi 27 mars 2026 @ 17h

Le Centre de production **DAÏMÔN** est un centre d'artistes autogéré qui a pour mission de soutenir la recherche-cr  ation, la production et la diffusion des arts m  diatiques. Par le biais de r  sidences, **DAÏM  N** invite les artistes    repousser les limites de leur pratique et    d  velopper de nouvelles approches gr  ce    l'exploration de l'image, de la photographie, de la vid  o, des arts sonores, de l'  lectronique et des nouveaux m  dias. En offrant aux artistes des espaces de travail et l'acc  s    des   quipements de pointe, **DAÏM  N** encourage les croisements entre les disciplines et la recherche dynamique entre les arts et la technologie.

ARTISTE EN R  SIDENCE

R  sidence de recherche, cr  ation et/ou production de quatre (4) semaines.
Ouvert    tous les profils d'artiste professionnel.le.s ayant une pratique en arts m  diatiques.

- Acc  s privil  gi   aux espaces cr  atifs
- Accompagnement artistique et/ou technique (max 20h)
- Acc  s au parc d'  quipements
- H  bergement (une chambre) pour les artistes hors r  gion
- Une indemn  t   de d  placement
- Cachet de 3000\$

PREMI  RE   UVRE

R  sidence de deux (2) semaines pour la r  alisation d'une premi  re   uvre en arts m  diatiques. Ouvert aux artistes de la rel  ve et artistes professionnel.le.s   tabli.e.s   ouvrant dans toute autre discipline.

- Acc  s privil  gi   aux espaces cr  atifs
- Accompagnement artistique et/ou technique (15h)
- Acc  s au parc d'  quipements
- H  bergement (une chambre) pour les artistes hors r  gion
- Une indemn  t   de d  placement
- Un cachet de 1500\$

D  POSEZ VOTRE PROJET

Soumettez votre proposition de projet par courriel    l'adresse soumission@daimon.qc.ca; votre dossier doit comprendre :

- Choix du programme de r  sidence (« Artiste en r  sidence » ou « Premi  re   uvre »)
- Curriculum artistique incluant vos coordonn  es compl  tes
- Description du projet (maximum 500 mots)
- Liste des besoins techniques (espaces cr  atifs,   quipements, besoins en accompagnement)
-   ch  ancier du projet
- Documents d'appui (images, audio et/ou vid  o, maximum 2gb)

LEXIQUE

Les termes « artistes », « arts médiatiques » et « relève » sont utilisés afin d'alléger le texte. Sont entendus et inclus par :

- « artiste » : tout artiste indépendant.e, collectif ou organisme.
- « arts médiatiques » : toutes les formes artistiques incluant les arts sonores, les arts électroniques, les arts numériques (informatique et/ou robotique), la cinématographie, les médias interactifs, la photographie et/ ou la vidéo.
- « relève » : artiste en début de carrière, cumulant moins de 5 ans de pratique artistique.

SVP PRENDRE NOTE

- Tous les dossiers complets seront évalués par un comité de pairs composé d'artistes et de membres du Centre de production **DAÏMÔN**.
- L'hébergement offert est constitué d'une seule unité, située au deuxième étage de La Filature inc. Elle est composée d'une chambre avec un lit double, un petit sofa, une salle de bain et une cuisinette et seulement accessible par un escalier.
- Les membres de votre famille (partenaires, parents, enfants) sont bienvenu.e.s tout au long de votre résidence.
- Les animaux de compagnie sont bienvenus dans votre unité d'hébergement et peuvent vous accompagner dans certains espaces créatifs. Contactez-nous pour plus d'information.
- Les espaces suivants sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : chambre noire, laboratoire électronique et robotique, salon des membres et studio multifonction.
- Les artistes sourd.e.s ou malentendant.e.s sont bienvenu.e.s, des services d'interprète peuvent être offerts sur place.